



Fédération Nationale de l'Enseignement,
de la Culture et de la Formation Professionnelle
FNEC FP FO
SUPAUTONOME-FO et SNPREEES-FO



Suppression annoncée du CNU : nous serons vigilants !

2007-2017 : les dix années d'« autonomie » des Universités se soldent par un bilan catastrophique. Une note d'analyse de la Cour des comptes du 31 mai dernier souligne que 15 Universités sont dans une situation budgétaire préoccupante, tandis que, dans les classements internationaux, nous reculons inexorablement.

L'autonomie est un échec cuisant, c'est probablement la raison pour laquelle certains voudraient encore plus d'autonomie, de localisme, et d'abandon des garanties nationales qui, jusque-là, avaient fait la qualité et la réputation internationales des Universités françaises. Parmi les derniers remparts contre cette « autonomie » mortifère, le CNU est une institution pour laquelle nos syndicats se sont toujours battus, mais il est aujourd'hui menacé, à la fois par le programme de la Conférence des Présidents d'Université et par le programme du président nouvellement élu.

Nous alertons solennellement la communauté universitaire sur les dangers d'une suppression ou même d'une diminution des missions du CNU.

En matière de **services d'enseignement**, la suppression du CNU serait potentiellement dévastatrice.

La suppression des qualifications par les sections du CNU permettra à un Président d'Université d'attribuer à un universitaire un service ne correspondant pas à sa spécialité, puisque cette spécialité est déterminée par la qualification par une section du CNU. Malheur donc aux collègues qui sont spécialistes de disciplines minoritaires, voire même aux collègues ne représentant pas un poids électoral suffisant. Ils pourront se voir désormais imposer d'assurer des enseignements dans des domaines connexes, voire étrangers, à leur spécialité. Après tout, un Professeur d'Histoire moderne sera bien capable d'enseigner le français, qui est sa langue maternelle ; un Maître de Conférences de Droit public sera bien capable d'enseigner le Droit privé (dans le fond, tout ça, c'est du droit, non ?). Ceux qui pensent que cette hypothèse est purement théorique devraient réfléchir au fait que cette possibilité sera riche d'économies budgétaires, obsession desdits présidents depuis que l'« autonomie » des Universités a abouti à un désastre financier.

Ne pas respecter les champs disciplinaires, c'est renoncer à un enseignement supérieur de qualité, c'est renoncer à l'Université comme service public capable d'assurer un haut niveau de formation à des jeunes issus de tous les milieux sociaux. C'est faire de l'enseignement supérieur un enseignement généraliste sans exigence qualitative. C'est faire croire que n'importe qui est capable d'enseigner n'importe quoi. Et on nous parle de « concurrence internationale » ? Ce serait risible si cela n'engageait l'avenir de nos étudiants, donc de la nation tout entière.

Si le CNU est supprimé, le phénomène déjà parfois inquiétant du **localisme et du**

NOTRE DIFFERENCE, L'INDEPENDANCE

clientélisme, contraire aux traditions universitaires d'échanges et d'ouverture, règnera sans partage. Les recrutements de docteurs locaux, n'ayant jamais mis un pied hors de leur Université ou d'amis, totalement soumis aux pouvoirs en place deviendra la règle. Et on nous parle de concurrence internationale ?

Comment imaginer que ceux qui dans les Universités se transmettent les responsabilités au sein de cercles choisis depuis des années, pourront souffrir le recrutement de collègues-électeurs qui ne soient pas totalement soumis à leurs intérêts ou leur idéologie, les deux se confondant souvent ?

Si le CNU est supprimé, outre les effets négatifs concernant le recrutement des Universitaires, des effets négatifs pour les Enseignants-Chercheurs déjà recrutés se feront obligatoirement sentir puisque désormais, les **promotions** ne relèveront que du niveau local. Malheur à ceux qui ne feront pas partie de la Cour féodale du baron-président, leurs chances d'obtenir une promotion se réduira à néant, alors qu'aujourd'hui, les promotions nationales leur sont ouvertes. Et encore, le cas ici indiqué ne concerne qu'un manque à gagner ; ne parlons même pas des cas dans lesquels un Enseignant-Chercheur serait dans une situation de conflit avec son président d'Université... A terme, ne nous y trompons pas, il s'agit de supprimer le statut national des Universitaires dans son ensemble et on ne tardera pas à voir la possibilité pour les Universités de licencier, comme dans les entreprises, ceux qui n'entrent pas dans les cadres des pouvoirs locaux. La suppression du CNU n'est qu'une étape dans un processus destructeur de nos libertés et de nos carrières.

Nous ne serons pas non plus dupes du processus de suppression du CNU par la technique à la mode de l'« expérimentation », qui consiste à donner des statuts dérogatoires à certaines Universités notamment en matière de recrutement. Nous surveillerons de près à cet égard les projets annoncés d'« universités de recherche à rayonnement international » (nouvelles versions des Idex).

SupAutonome-FO et le Snprees-FO seront extrêmement vigilants aux attaques contre le CNU. **Ils défendront par tous les moyens cette instance nationale, seule protectrice institutionnelle de leur indépendance, de leur liberté et de la qualité de leur travail ; ils défendront le traitement par les pairs, disciplinaire, scientifique et indépendant de leur carrière dans le cadre du CNU.**

Montreuil, le 18 juillet 2017

Contacts : snprees@fo-snprees.fr et communication@supautonome.com

NOTRE DIFFERENCE, L'INDEPENDANCE